

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 5 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, Aziliz LE CAM, MM. Jean PIAT, Olivier MICHON, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Jérôme SANCHEZ.

Absents-excusés : Mme Isabelle BRUN (pouvoir à Olivier MICHON) ; M. Jean-Marc MAZOU ; M. Xavier PIAT.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

2°) Groupement de commandes voirie : désignation du coordonnateur

Mme le Maire informe le conseil municipal que **la commune d'Arbus ne souhaite plus tenir le rôle de coordonnateur-mandataire du groupement de commandes voirie.**

Conformément à l'article n°6 de la convention initiale précisant les modalités d'organisation du groupement de commandes pour la passation du marché relatif à la réalisation de travaux de voirie, **il convient donc de désigner un nouveau coordonnateur-mandataire.**

Ce groupement de commandes est constitué par convention (visée en préfecture le 6 juin 2018) par les communes adhérentes suivantes : *Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Aubertin, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Laroin, Poey-de-Lescar, Rontignon, Saint-Faust et Uzein.*

Le coordonnateur a pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité. Le coordonnateur pourra solliciter les adhérents à la procédure pour l'élaboration des réponses aux questions des candidats.

Par délibération en date du 19 janvier 2021, **la commune de Poey-de-Lescar a souhaité tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commandes.**

Mme le Maire propose de désigner la commune de Poey-de-Lescar, représentée par son Maire, pour devenir coordonnateur-mandataire du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, accepte que la commune de Poey-de-Lescar, représentée par son Maire, devienne coordonnateur-mandataire du groupement de commandes et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

3°) Demande de subventions pour la réhabilitation du préau de l'école

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la réhabilitation du préau de l'école ; elle indique que la charpente est en très mauvais état et qu'il convient de procéder à des travaux d'urgence.

Mme le Maire propose de solliciter de l'Etat, du Département et de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées le maximum de subventions possibles pour ce type de projet. Elle précise que le montant des travaux s'élèverait au maximum à **4 827.50 € HT**.

Après avoir consulté le dossier et délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet de réhabilitation du préau de l'école, décide de solliciter le maximum de subventions pour ce projet et précise que le complément de financement pourra être réalisé sur fonds propres.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

4°) Demande de subventions pour la rénovation thermique de la maison pour tous et la mise aux normes des toilettes

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la **rénovation du plafond de la maison pour tous** ; elle présente une variante avec pose de dalle plafond avec une résistance thermique renforcée afin de réduire la facture énergétique. Le montant total des travaux s'élèverait au maximum à **58 025 € HT**.

Mme le Maire rappelle aussi que les toilettes de la maison pour tous doivent être mise aux normes pour en permettre l'accès à des personnes à mobilité réduite ; le montant de ces travaux s'élèverait au maximum à **558 € HT**.

Mme le Maire propose de solliciter de l'Etat, du Département et de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées le maximum de subventions possibles pour ces deux projets. Elle précise que la totalité des travaux s'élèverait au maximum à **58 583 € HT**.

Après avoir consulté le dossier et délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet de rénovation thermique et mise aux normes des toilettes de la maison pour tous, décide de solliciter le maximum de subventions pour ce projet et précise que le complément de financement pourra être réalisé sur fonds propres.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

4°) Demande de subventions pour la création d'un terrain multisport chemin Pépicq

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que le village ne dispose pas d'espace aménagé pour **faire du sport**. Elle propose de créer un ensemble multisport sur le terrain à côté de la maison pour tous située chemin Pepicq.

Elle présente différentes fiches techniques. Le coût de ce projet s'élèverait au maximum à **31 563.50 € HT**

Pour pouvoir réaliser ce projet, Mme le Maire propose de solliciter de l'Etat, du Département et de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées le maximum de subventions possibles.

Après avoir consulté le dossier et délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet de création d'un terrain multisport, décide de solliciter le maximum de subventions pour ce projet et précise que le complément de financement pourra être réalisé sur fonds propres.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

4°) Demande de subventions pour la création d'une aire de jeux place Bitailou

Mme le Maire indique au Conseil municipal que le village ne dispose pas d'aire de jeux et il serait opportun d'en créer une pour les enfants.

Cette aire de jeux comprendrait des jeux de base auxquels s'ajouteraient des jeux supplémentaires (variante) et pourrait être installée place Bitailou. Le coût de ce projet s'élèverait au maximum à **31 773.00 € HT**.

Elle présente différentes fiches techniques.

Pour pouvoir réaliser ce projet, Mme le Maire propose de solliciter de l'Etat, du Département et de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées le maximum de subventions possibles.

Après avoir consulté le dossier et délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet de création d'une aire de jeux, décide de solliciter le maximum de subventions pour ce projet et précise que le complément de financement pourra être réalisé sur fonds propres.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

4°) SIVOM ILE AUX ENFANTS : Approbation et signature du Projet éducatif de Territoire (PEDT)-2021-2024

La commune par le biais du SIVOM « L'île aux enfants » souhaite réaffirmer son ambition éducative par la mise en place d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour les trois prochaines années, en lien avec les services académiques de l'Education Nationale, les services de la Préfecture, et la Caisse d'Allocations Familiales. Il s'agit d'une part de formaliser une démarche partenariale évolutive qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité ; d'autre part de garantir la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires.

Il est nécessaire de mettre en place un PEDT pour une durée de 3 ans de 2021 à 2024, le PEDT (joint en annexe) met l'accent sur les points suivants :

- Le périmètre et le public du PEDT.
- Les objectifs éducatifs.
- Les activités proposées.
- Plan mercredis
- Les intervenants.
- L'évaluation.

La signature du PEDT permet en outre au SIVOM « L'île aux enfants » de bénéficier d'aides financières. Ce document est signé conjointement par le Syndicat, la Préfecture, l'Académie des Services de l'Éducation Nationale et la caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de PEDT et autorise Mme Marie CHEVAL, Présidente du SIVOM « L'île aux enfants » à signer le PEDT assorti du Plan Mercredis et tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

5°) Divers

a- Eglise

Un vitrail est endommagé au-dessus de l'orgue. Nous sommes dans l'attente d'un professionnel.

b- Bulletin municipal

Mme le Maire remercie Sandrine HOURS pour la réalisation du dernier bulletin municipal ; elle remercie également les membres du conseil municipal qui ont œuvré pour la préparation (reliure) et qui l'ont distribué.

c- Syndicat Gave et Baïse

MM. Jean PIAT et Olivier MICHON, délégués, informent l'assemblée que des travaux sur le réseaux d'eau potable auront lieu chemin Dophiné, chemin de la juscle, chemin toulas (fuite) et sur le réservoir près du château d'eau

d- Voirie

-chemin Laymar : de l'eau stagne à l'aplomb de la propriété de M. et Mme VAL ; le problème doit être vu avec M. Serrano du service commun « voirie »

-chemin Miramont : coupures d'électricité pendant 2 jours suite à des travaux d'élagage : des arbres sont tombés sur la ligne électrique nécessitant l'intervention d'ENEDIS.

e- RPI

Rien n'est encore décidé mais il est question que tous les enfants de l'école maternelle de Saint-Faust et d'Aubertin soient scolarisés à l'école d'Aubertin.

f- Animaux

Une brebis s'est fait attaquer, quartier plaa par deux chiens noirs errants : Mme le Maire rappelle que les propriétaires sont responsables de leurs animaux qui ne doivent pas divaguer sur le domaine public.

g- Fibre

La fibre sera installée sur la commune d'Aubertin pour 2022

Séance levée à 20h 15